

COMMUNE DE MONTFLEUR
PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 13 MAI 2024 A 20 HEURES

Conseillers en exercice : 8 Présents : 6 Excusé : 1 Absente : 1 Pouvoir : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi treize mai, à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 07/05/2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NEVERS, Maire

Conseillers présents : Jacqueline AURINE, Michel CHAVANT, Jean-Claude NEVERS, André GONTIER-ACKERMANN, Sylvie PASQUELIN, Jean-Louis TISSOT

Excusé : Sylvain TUANI

Absente : Nathalie GUYENET

Secrétaire de séance : Jacqueline AURINE

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 08/04/2024**
- **Feux de signalisation sur RD 117**
- **Subventions aux associations 2023/2024**
- **Tarification de la location pour les jardins partagés**
- **Parcelle de bois ZI 12**
- **Tarifs de location des salles**

Approbation du procès-verbal de la séance du 08/04/2024 par voix 6 voix sur 6 voix

Il est consultable à la mairie où une copie gratuite peut être délivrée ou sur le site internet
www.montfleur.fr

Délibération n°2024-05-13-01 : Feux de signalisation sur RD 117

M. Le Maire rappelle au Conseil :

Que les usagers de la route sur le RD 117, après installation des chicanes, ne suffit pas à faire ralentir les véhicules. Une proposition de mettre des feux de signalisation est proposée aux membres du conseil municipal.

3 devis sont présentés :

<i>ENTREPRISE</i>	<i>REF DEVIS</i>	<i>MONTANT HT</i>	<i>MONTANT TTC</i>
ELANCITE	SO69676	7 290.00 €	8 748.00 €
MARKOSOL	DD2931	15 425.12 €	18 510.14 €
ELANCITE	SO6975	10 098.60 €	12 117.60 €
BOUYGUES	FM.2024/025	17 337.00 €	20 804.40 €

Pour l'entreprise MARKOSOL : tout est compris (installation complète) , panneaux solaires

Pour les devis ELANCITE : Aucune installation n'est comprise, sur le devis SO69676 les panneaux sont électriques, sur le devis SO6975 panneaux solaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix sur 6, 1 voix contre (Jean Louis TISSOT) Monsieur TISSOT explique que cela coûte trop cher

- Le devis de l'entreprise MARKOSOL en référence DD2931, a été retenu

Délibération n°2024-05-13-02 : Subventions aux associations 2023/2024

M. Le Maire informe le Conseil :

Les demandes de subventions demandées citées ci-dessous :

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>MONTANT 2023</i>	<i>MONTANT 2024</i>
AMICALES DES POMPIERS SAINT JULIEN		50 EUROS
ADMR	100 EUROS	100 EUROS
ECOLE SAINTT JULIEN	100 EUROS	250 EUROS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix sur 6 :

- Accepte les versements des subventions ci-dessus.

Délibération n°2024-05-13-03 : Tarification de la location pour les jardins partagés

M. Le Maire rappelle au Conseil :

Suite à la publication des avis de mise à disposition par la commune des jardins partagés sur la parcelle se trouvant derrière la mairie, Monsieur le Maire informe que deux personnes sont intéressées : Sylvie PASQUELIN, Jean Michel CATTEAU, Cynthia GIRARD et Shandor ALB.

Il est proposé aux conseillers de mettre en place un forfait annuel de location de 50 euros par parcelle.

Après délibération, le conseil municipal décide par 5 voix sur 5 :

- Le forfait annuel de 50 euros par parcelle.
- Une convention sera établie entre la commune et les parties.
- Charge le Maire d'émettre les titres de recettes.

Délibération n°2024-05-13-04 : Parcelle de bois ZI 12

M. Le Maire rappelle au Conseil :

La demande de Monsieur Roland CORTINOVIS reçu par mail le 14 février 2024

Monsieur CORTINOVIS nous fait savoir qu'il souhaite mettre en vente de sa parcelle ZI 12 superficielle 1.745 Ha, demande si la commune est intéressée par l'achat de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix sur 6 :

- De ne pas acheter ce terrain cité ci-dessus, parcelle trop isolée.

Délibération n°2024-05-13-05 : Tarifs de location des salles

M. Le Maire rappelle au Conseil :

Les tarifs en vigueur pour la location de salle des fêtes fixés par délibérations (n°2015-01/ n°2017-08).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 6 voix sur 6 :

- annule et remplace les délibérations ci-dessus
- Vote les nouveaux tarifs ci-après :

Pour les associations, il est décidé que la première location de la salle sera gratuite, une fois par an, puis tarification comme ci-dessous :

<i>CATEGORIE</i>	<i>JOURNEE TARIF</i>	<i>WEEKEND TARIF</i>	<i>SEMAINE TARIF</i>
ASSOCIATIONS	25 euros	50 euros	180 euros
HABITANTS DE LA COMMUNE	50 euros	100 euros	
HABITANTS HORS COMMUNE	100 euros	200 euros	
CLUB PRIVE	100 euros	200 euros	
Organismes professionnels ou commerciaux = 350 euros par occupation			

L'électricité sera à la charge des locataires tarifs de 0.30 cts le KW

Question diverses :

- Panneaux photovoltaïques : dossier en arrêt pour l'instant
- Retour de la mairie dans ses locaux : le déménagement se fera dans la semaine du 20 au 25 mai 2024
- Vente du bâtiment Montfleuri : une réunion avec toutes les personnes concernées va être programmée de façon à faire avancer la vente (futurs acheteurs, locataires actuels, conseillers municipaux et maire)
- M. le Maire rappelle la liste des travaux prévus sur la commune
 1. Moulin
 2. Toit de l'église
 3. Aménagement place des Marronniers

Certains dossiers sont en attente de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire,
Jean-Claude NEVERS

La secrétaire de séance,
Jacqueline AURINE